

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 8 JUILLET 1893.

No. 27

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

INTOLERANCE

Le Congrès réuni à l'occasion des fêtes de la St-Jean-Baptiste a traité plusieurs questions graves et même irritantes, mais aucune n'a autant intéressé le public que celle qui a été provoquée bien à l'improviste par le projet de fédération des sociétés nationales.

On sait que le premier article de la constitution exigeait que tous les membres des sociétés nationales, faisant partie de la fédération, fussent catholiques.

Tout le monde peut saisir à première vue l'inconséquence qu'il y a pour une société de se prétendre nationale et de poser tout d'abord une restriction religieuse.

Si l'on organise une association catholique St-Jean-Baptiste, l'obligation va de soi.

Mais si l'on forme une association nationale St-Jean-Baptiste, elle devient un non-sens, et détruit l'objet même que l'on a en vue : la réunion de nationaux et non de co-réligionnaires.

Il n'est cependant pas curieux que l'on ait tant de mal à établir cette différence dans l'esprit du peuple.

C'est toujours la *Légende et le Terrorisme* qui sont

entrés si profondément dans l'esprit des masses, qu'il faudra une nouvelle génération pour amener ouvertement le changement.

Notre peuple s'est entendu dire si souvent qu'il ne subsiste que par le clergé catholique et pour le clergé catholique, qu'il ne voit rien au delà. Les portes sont fermées chez lui à toute autre idée, et ce n'est que petit à petit que son horizon s'élargit.

D'ailleurs, tout ne contribue-t-il pas à abattre ses aspirations, à couper les ailes à ses projets d'émancipation, lorsqu'il voit des hommes, qu'on le force à respecter, resserrer encore le bandeau qui lui enserme les yeux ?

Que doit penser un homme qui n'a jamais étudié l'histoire, lorsqu'il entend un de Montigny s'écrier comme s'il s'agissait encore de sauver le Capitole :

“ Si les protestants sont admis dans le St-Jean-Baptiste il faudra effacer de votre bannière votre devise : ‘ Notre langue, nos institutions et nos lois, ’ parceque toutes trois sont catholiques.”

Eh non, monsieur. Halte-là !

Elles sont françaises, et cela suffit.

Tous les hommes qui ont versé leur sang pour échafauder ce merveilleux édifice de la langue, des lois et des institutions françaises

appartenaient à toutes les religions, et ont tous apporté leur part de travail et de dévouement.

Personne n'a le droit de rayer de l'histoire, de priver de leur gloire, tout une catégorie de Français protestants qui se sont signalés dans le métier des armes, dans la science, dans les arts, dans le commerce, pas plus que l'on n'a le pouvoir d'interdire l'accès d'un monument national à ceux qui, sans partager les croyances de la majorité, apportent le concours de leur vaillance et de leur énergie au maintien de la langue et au respect de la race française.

Que signifie cette intolérance? A quoi aboutissent ces extravagances?

Croit-on que la religion catholique en recueille quelque bien; pense-t-on que c'est le moyen de supprimer quelques préventions, quelques persécutions même dont on se plaint?

L'Église et les provinces catholiques de notre pays aux mains des Ultramontains sont assez dans la position des églises polonaises dont le *Mémorial Diplomatique* disait l'autre jour:

Le Vatican écouterait-il les doléances quelque peu intéressées de la Pologne autrichienne? Je crois que non. J'ai pu interroger il y a quelques semaines un prêtre polonais russe sur la situation des catholiques sous le gouvernement du Czar. "Il est certain, me dit-il, que les catholiques polonais ne sont pas favorisés en Russie. Nous partageons en cela le sort des catholiques de tous les pays. *En d'autres contrées les juifs, les francs-maçons, les protestants sont hostiles. Chez nous, c'est l'orthodoxie qui nous fait la guerre un peu plus forte que dans d'autres pays. Mais bien souvent nous sommes les victimes du zèle inconsidéré de ceux qui se disent nos frères et feraient bien mieux de nous laisser en repos ou de s'occuper moins de nous. Ce sont spécialement les catholiques polonais-autrichiens qui attirent sur nous les rigueurs du gouvernement russe. Ils s'emparent du moindre événement pour apitoyer sur notre sort toute la presse européenne, souvent même ils grossissent les faits et exagèrent les choses.* Le gouvernement russe, ne pouvant s'en prendre à eux, s'en prend alors à nous, et ces bons frères polonais-autrichiens nous attirent les foudres de Saint-Petersbourg à force de nous défendre. Ou bien, si nous arrivons à organiser une bonne chose, la presse polonaise-autrichienne s'en empare, lui donne un caractère politique, et la Russie renseignée et mise en défiance ne peut que s'en prendre à nous des exagérations autrichiennes."

N'est-ce pas absolument la position dans laquelle se trouvent les catholiques du Manitoba et d'Ontario vis-à-vis des protestants et des orangistes aussitôt que la presse ultramon-

taine et castor s'occupe d'eux et prétend prendre leur part?

Immédiatement un surcroît de rigueur ou de surveillance leur est appliqué.

Enfin, en dépit de ces protestations d'un autre âge, le congrès a accompli un acte viril et chrétien en supprimant cette clause illogique et regrettable.

Dorénavant, tout Canadien-français aura le droit d'aimer son pays, de le défendre et de travailler à sa prospérité sans être obligé de prier dans la même chapelle que M. de Montigny.

Mais cela ne s'est pas fait sans difficulté, et, comme d'habitude, le *Courrier du Canada* déverse sa furie sur tous ceux qui ne sont pas de son avis.

Il y en avait beaucoup, puisque la rature du mot catholique s'est faite à l'unanimité!

Voici quelques bribes de sa grande colère:

Eh bien, nous n'avons pas l'habitude de cacher nos opinions, et nous déclarons que, d'après nous, cette suppression du mot *catholique* est une déplorable concession, une triste reculade, une défaillance honteuse, un lâche abandon de la vieille tradition nationale.

Canadiens-français et catholiques, tel a été le mot d'ordre de toutes nos associations, de toutes nos démonstrations patriotiques. Ces deux mots ne se séparent pas, ne se sont jamais séparés, pas plus aux jours de triomphe qu'aux jours d'épreuve, et les deux grandes idées qu'ils immortalent sont, depuis bientôt trois siècles, les deux immortels et indivisibles éléments du patriotisme canadien.

Un Canadien-Français qui n'est pas catholique est une anomalie; un Canadien-Français qui n'est plus catholique après l'avoir été est un phénomène monstrueux, au point de vue de nos traditions séculaires.

L'acte du congrès national de Montréal, cette radiation, cette suppression, cet abandon du mot *catholique* est un acte anti-national, c'est un coup fatal porté à l'antique conception du patriotisme canadien-français. C'est une rature odieuse au livre d'or de la patrie.

Sans doute un Canadien-Français, né de parents protestants, peut être, malgré ce malheur, un patriote. Toute règle a ses exceptions, et l'on pouvait laisser le mot *catholique* dans les constitutions de la société, sans mettre pour cela M. Joly au ban de notre nationalité.

Mais la suppression officielle du mot *catholique* est un acte grave par lequel le Congrès s'est mis en rupture avec notre histoire et a désastreusement entamé l'intégrité de la tradition canadienne.

Pour dire toute notre pensée, la résolution que nous déplorons est une prime à l'apostasie, un encouragement malencontreux donné à ces misérables, qui

pour une chicane triviale ou un vil intérêt temporel, vendent à l'hérésie leur âme et celles de leurs enfants.

Ceux-là, nous ne les voulons pas dans nos rangs ; ils ne peuvent entrer dans nos temples à la suite des bannières nationales, pour s'agenouiller avec nous devant les autels qu'ils ont désertés. Et cependant, la résolution du congrès ouvre la porte, même à Chiniquy, qui est Canadien-Français quoiqu'il ne soit pas catholique.

Nous n'en dirons pas davantage. Le mot *catholique* était dans les constitutions de l'Association, il fallait l'y laisser.

Sa radiation officielle, après discussion, est une abdication désastreuse, et un démenti donné à toute l'histoire de notre race.

Ah ! Ah ! tout doux, monsieur du *Courrier du Canada* ; calmez-vous un peu.

Les gens que vous insultez ne s'en porteront pas plus mal, nous le savons.

Les Canadiens-Français qui ont eu le *malheur* de naître de parents protestants vous pardonneront votre grossièreté, et n'en respecteront pas moins ceux qui leur ont donné le jour.

Mais nous ne vous laisserons pas parler d'histoire comme une corneille qui abat des noix, nous vous ramènerons au fait, et sur la parole du plus grand historien du Canada, du vénéré Garneau, nous vous montrerons que le malheur de toute notre race fut que la suppression de cette barrière de catholique à protestant n'ait pas eu lieu, il y a quatre siècles.

Ouvrons l'*Histoire du Canada* :

En 1855, l'amiral de Coligny, ce chef des Huguenots, l'un des génies les plus étendus, dit l'abbé Raynal, les plus fermes, les plus actifs qui aient jamais illustré ce puissant empire ; grand politique, citoyen jusque dans les horreurs de la guerre civile, proposa à Henri II de former une colonie dans quelque partie du Nouveau-Monde, où ses sujets de la religion réformée pourraient se retirer pour exercer leur culte librement et en paix. Le roi approuva d'abord ce dessein, qui malheureusement fut ensuite abandonné. En effet, quelle source de richesses et de puissance il eût assurée à la France ! Que de discordes civiles et de désastres il eût épargné à ses enfants ! Et pour résultat, quel magnifique empire légué à la nationalité française en Amérique. Mais à cette époque de haines et de passions les plus chers intérêts du pays étaient sacrifiés aux fureurs du fanatisme et aux appréhensions d'une tyrannie égoïste et soupçonneuse. (Page 30).

Les voilà les enseignements de l'histoire !

Avançons encore, arrivons à la Révocation de

l'Édit de Nantes qui chassa de la France cinq cent mille de ses enfants.

Écoutez Garneau, canadien et catholique :

“ De quel avantage n'eût pas été une émigration faite en masse et composée d'hommes riches, éclairés, paisibles, laborieux comme l'étaient les huguenots pour peupler les bords du St. Laurent ou les fertiles plaines de l'Ouest. Du moins, ils n'auraient pas porté à l'étranger le secret des manufactures françaises et enseigné aux autres nations à produire des marchandises qu'elles étaient accoutumées à aller chercher dans les ports de France. Une funeste politique sacrifia tous les avantages aux vues exclusives d'un gouvernement armé, par l'alliance des pouvoirs temporel et spirituel, d'une autorité qui ne laissait respirer ni la conscience ni l'intelligence.”

“ Nous le répétons : sans cette politique nous ne serions pas, nous Canadiens-français, réduits à défendre pied à pied notre langue, nos lois, notre nationalité. Comment jamais pardonner au fanatisme les angoisses et les souffrances de tout un peuple dont il a rendu la destinée si douloureuse et si pénible et compromis si gravement l'avenir ? ”

La voilà encore la vérité historique !

Entre M. Garneau et notre digne Recorder, on nous permettra de ne pas hésiter.

Oui, c'est ce funeste fanatisme qui a reçu son coup de mort au dernier congrès, après nous avoir tant fait de mal.

Tandis que Bretons catholiques et Basques protestants, fraternellement unis, conservaient à la France ses riches pêcheries de Terre-Neuve, le Canada périssait pour la France, faute d'avoir accueilli ses frères d'une autre religion.

Mais ce temps-là est loin. Espérons que nous sommes entrés dans la voie de la tolérance, de la liberté de penser et de parler, sans laquelle nous ne ferons jamais un grand peuple.

Cette noble pensée, acclamée dans nos assises nationales, doit se résumer dans ces mots :

“ Avant tout, soyons Cana-
diens.”

DUROC.

HYPOCRITES DÉNONCIATIONS

Nous sommes souvent en lutte aux soupçons de nos amis eux-mêmes lorsque nous dénonçons les actes coupables de membres du clergé qui intéressent la société toute entière ; aussi cherchons-nous toujours à les établir sur des données irréfutables, inattaquables.

Voici aujourd'hui deux faits de notoriété publique qui vont démontrer de quelle façon la sainte clique agit pour démolir les adversaires qu'elle n'ose attaquer en face et contre lesquels on ne peut agir que par le mensonge et la calomnie.

On verra par quelles voies tortueuses le clergé catholique arrive à ses fins pour terrasser ses ennemis. Quand le confessionnal n'agit plus, on joue le grand jeu, on tente les grands moyens que la fin est toujours censée justifier.

Après des exemples comme les deux que nous allons citer, on nous permettra bien de dire que notre clergé a fait de la religion un instrument de vengeance pour ses rancunes personnelles lorsqu'il ne peut pas s'en servir pour assouvir sa soif de pouvoir et de richesses.

Voici d'abord une dépêche qui a fait le tour de la presse.

QUÉBEC, 28.—L'ordinaire du clergé de Rimouski vient de condamner deux dignitaires ecclésiastiques à restituer chacun un montant de \$47.50 pour former la somme de \$95.00 due à un citoyen du comté de Bonaventure. Voici les faits qui ont donné lieu à ce jugement :

Un électeur du comté de Bonaventure aurait, sur les instances des deux prélats en cause, signé une déclaration contre son curé qu'il accusait d'avoir dénoncé publiquement le gouvernement Mercier, lors des dernières élections provinciales.

Il en résulta un procès qui tourna au désavantage de l'accusateur ; celui-ci fut obligé de déboursier la somme de \$95.

Heureusement que ce dernier tenait des deux dignitaires en question la promesse qu'ils se rendraient responsables des conséquences que pourrait entraîner une telle déclaration. Pour une raison ou pour une autre, l'ordinaire de Rimouski fut saisi de l'affaire, et a condamné les deux

prélats à rembourser le plaignant dans un délai de trois mois, sous peine d'interdiction.

Voici maintenant un fragment intéressant d'interrogatoire dans une cause qui s'est déroulée devant les Assises d'Aylmer au dernier terme :

Il s'agissait d'une demoiselle Dorion qui réclamait justice des commissaires d'école de Masham qui l'avaient destituée sur la pression du curé de l'endroit :

L'avocat.—Croiriez-vous M. Proulx, président des commissaires, sous serment ?

Le curé.—Je crois que oui.

M. Rochon — M. Proulx a déclaré en cour que vous lui aviez dit que s'il signait la lettre condamnant Mlle Dorion, vous, M. le curé, *prendriez toute la responsabilité de ce qui devait s'en suivre*. N'avez vous pas dit cela ? M. Lyonnais.

M. Lyonnais :— Je nie cela. Je lui ai dit que *j'engageais ma responsabilité moralement parlant ?*

M. Rochon :— Vous jurez positivement que vous ne lui avez pas dit que vous paieriez tous les dommages.

M. Lyonnais.— *Je puis l'avoir dit mais je ne me rappelle plus.*

— Même sous votre serment ? — Oui, même sous mon serment.

Ainsi, voilà où nous en sommes dans un pays qui se prétend libre.

Il n'est pas suffisant que nous soyons taillés et corvées à merci par le clergé.

Il ne suffit pas que nous soyons dénoncés du haut de la chaire.

Il ne suffit pas que des complots se tramant dans l'ombre du confessionnal contre ceux qui relèvent la tête.

Tous ces ustensiles de domination sont encore insuffisants.

Le prêtre descend encore le dernier échelon de la dégradation morale en subornant des lâches qui accomplissent leur œuvre *moyennant paiement*.

Peut-on rêver plus ignominieuse décadence ?

Eh quoi, nous sommes tous exposés d'aujourd'hui à demain à voir lancer dans le public une accusation infamante contre nous-même, notre frère, notre femme, notre fille même, par quelques-uns de ces drôles ensoutanés, qui, n'ayant ni famille ni honneur personnel à garder, gaspillent la dîme du pauvre pour salir l'honnête homme.

Et l'on s'étonne que nous demandions un balayage ; on jette les hauts cris quand nous prédisons un quatre-vingt-treize.

Pauvres aveugles !

Le jour où le peuple aura compris, le Canada sera témoin d'un spectacle comme jamais aucune nation affranchie n'en a encore vu.

Malheur à ceux qui auront causé tous ces crimes !

FUTURUS.

L'ÉDUCATION DE LA FEMME

Nous avons vu que par suite d'un entraînement spécial les femmes abdiquent généralement leur rôle d'éducatrice et de ménagère. Ce renoncement à la fonction la plus douce et la plus digne de l'état conjugal n'est pas volontaire, et les femmes qui le pratiquent machinalement seront les premières à protester — après leurs formateurs — contre cette constatation.

Malheureusement cela ne lui enlèvera rien de son opprobre.

La seule atténuation que puisse invoquer la femme c'est son impuissance.

Impuissante, en effet, elle l'est dans toute la force du terme. Qu'elle se débatte contre la pression formidable qui s'exerce sur elle ou qu'elle soit inconsciente du pouvoir occulte qui la pousse, le résultat est le même. Ce pouvoir est inexorable. C'est l'outil unique de la fortune et de la puissance du clergé. Il faut donc renoncer à l'espérance de modifier son action. On pourra le briser, on ne l'attendrira jamais.

Qu'importent au clergé les déceptions, les amertumes ou les douleurs matrimoniales ! Ne les méprise-t-il pas par état ? N'a-t-il pas volontairement embrassé le célibat perpétuel ? Ses jouissances terrestres ne sont-elles pas le produit des douloureux et constants efforts d'une société épuisée dont il est le vampire ? Son prestige et sa force, son avenir et ses richesses ne dépendent-ils pas de la soumission aveugle des masses ? Et cette soumission, à son tour, peut-elle exister où la raison, le droit, la justice et le sens commun s'exercent librement ? — Non, mille fois non !

La prospérité croissante ou la mort : Le clergé feint de ne pas croire à d'autre alternative. Il envisage un arrêt dans l'ascension de sa fortune comme une condamnation capitale, et, pour s'épargner toute perte par faute de gain, déclare hérétique quiconque veut mettre le fruit de ses sueurs à l'abri de ses convoitises.

C'est infâme, mais c'est vrai.

Lorsque les peuples sont pénétrés du divin rayon

de la science, l'influence temporelle du clergé diminue en raison directe du savoir conquis, mais son influence purement spirituelle demeure intacte.

Le clergé nie cela, mais les faits l'affirment.

Et comme les faits ne peuvent mentir, comme la même cause ne peut produire deux effets différents, nous sommes contraints de donner raison aux faits.

*
* *

La position, la voici :

Où le clergé s'enrichira de nos dépouilles, ou il nous vouera aux flammes éternelles.

Tournez, pesez, examinez, commentez, jugez les actes du clergé ; soyez impartiaux et bienveillants, condescendants même, vous constaterez que ses actes et paroles ne visent uniquement que votre bourse. Lorsque vous serez bien pénétrés de cette vérité, lorsque vous comparerez les efforts que vous coûte la possession de ces *méprisables* dollars et la facilité avec laquelle ils passent de votre gousset plat dans la caisse rebondie de ces messieurs et de ces dames qui ont fait vœu de pauvreté, vous mettrez la main sur votre poche, parfaitement déterminés à conserver votre bien pour les sombres jours de la vieillesse, de la maladie ou du chômage.

Infortuné Jean-Baptiste ! Tu as compté sans ta femme.

*
* *

Depuis le jour de ton arrivée en ce monde tu as été une source de profit plus ou moins gros pour ton curé et ses vicaires. Ta naissance, ta maigre instruction, ta première communion, tes maladies, ton mariage, la mort de tes parents, la naissance de tes enfants, tout a été prétexte à des contributions directes ou indirectes.

Au contact de cette société injustement conspuée, dans laquelle l'impénétrable volonté de Dieu t'a placé, ton esprit s'est ouvert. Faisant usage des facultés nobles qui te distinguent de la brute, facultés que tu tiens du Créateur de toutes choses, tu as remarqué que les hommes étaient des êtres tous semblables malgré la différence du costume, et que la vie était un combat où les intelligents, les forts et les coquins triomphent presque toujours des simples, des faibles et des bons. Tu n'as pas pris la vie en dégoût, mais tu l'es soulevé contre les charlatans qui te vendaient à faux poids ton bonheur futur. Ta croyance et ta foi en un Dieu Tout Puissant, souverainement bon et souverainement juste, n'ont subi aucune atteinte, mais tu as retiré ta confiance aux trafiquants de Divinité.

C'est alors que tes fournisseurs de salut — comme autrefois Satan désespérant de vaincre l'humanité par un assaut direct contre l'homme — tournèrent leurs efforts vers la femme.

*
* *

La femme, se sont-ils dit, se prête admirablement à ce rôle. C'est un être sensitif et idéal, fait de boue et de soleil, des parfums du ciel et d'exhalaisons morbides; une pâle énigme à la découverte de laquelle nous courons tous; une créature étrange à qui il faut, pour ses sens blasés, qu'à l'idylle succède le drame, aux fleurs le sang. Ce n'est pas assez des lèvres déchirées par le cri de la passion qu'elle fait naître, elle veut aussi entendre un hurlement de haine. Toutes ses sensations sont violentes et heurtées; son amitié est aveugle et son ressentiment implacable. Névrosée incurable, malade permanente, elle est propre à tout: au bien comme au mal. Tout dépend de la façon dont on fait vibrer ce paquet de nerfs ambulants. La femme est le véhicule des influences pernicieuses ou le canal des actions héroïques, selon sa disposition mentale ou la direction imprimée à ses passions; mais on remarquera qu'à l'état normal il n'y a rien chez elle de spontané qui soit excessif. Le calcul est étranger à ses décisions. C'est par gourmandise qu'Ève a perdu Adam; par jalousie que Déjanire a envoyé la tunique de Nessus à Hercule; par cupidité que Dalila a trahi Samson; par patriotisme que Judith a décapité Holopherne; par orgueil que Cléopâtre s'est tuée; par malice que Frédégonde s'est chargée de tant de crimes; par vengeance que Brunchaut a fait périr son petit-fils; par illuminisme que Jeanne-Darc a sauvé la France; par exaltation que Charlotte Corday l'a délivrée d'un tyran; par dévergondage que Théroigne de Méricourt s'est vautrée dans la fange révolutionnaire.

La liste des femmes célèbres par leurs crimes ou par leurs vertus serait interminable; mais, je le répète, la femme n'agit jamais de propos délibéré. Elle obéit à un entraînement ou à une volonté supérieure. Elle adore la violence, même brutale, et la persuasion ne la convainc qu'en théorie.

Il eût été singulier que le clergé négligeât un auxiliaire si précieux et d'un emploi si facile. Sans cesser d'abrutir l'homme selon un savant système, il a dirigé tous ses soins vers la femme. L'homme a beau être un esclave soumis aux volontés du clergé, il vient un moment où son esprit reprend son indépendance; alors il s'insurge et se venge cruellement, comme tous les esclaves. Mais la femme! quelle servante fidèle, obéissante et sûre! Son dressage est poussé en vue d'en

faire l'antagoniste de son mari, sans qu'elle s'en doute. Et la malheureuse ne le soupçonne même pas. Ce résultat obtenu, il s'agit de ne pas perdre le fruit d'une si lucrative éducation. Pour cela tous les moyens sont mis en œuvre: les exercices religieux, la chaire, le confessionnal, les visites domiciliaires, le contrôle de la mère par les enfants, les affiliations à toutes sortes de congrégations qui pratiquent l'espionnage mutuel, etc. Lorsque le vide est fait dans la cervelle et dans le cœur de la femme, c'est l'enfance de l'art de lui faire pratiquer le vide dans la bourse du ménage au profit du trésor paroissial, abbatial et épiscopal. Le drainage se fait avec une circonspection remarquable: il vide, mais ne presse pas. Mettre une borne raisonnable à la cupidité, c'est très fort. Si le clergé pressurait les familles, il risquerait de perdre son alliée, la femme. Un facteur terrible, la misère, plaiderait contre lui et gagerait sa cause.

Non, non, pas de misère. Une pauvreté évangélique, à la bonne heure! On accorde même à la femme dans les classes ouvrières, le droit de retenir par devers elle un tout petit pécule qui lui permettra de s'offrir quelques douceurs en dehors du mari. L'envoûtement est pratiqué avec tant d'art que j'ai vu, il y a quelques jours, dans un quartier ouvrier situé au nord de Montréal, avant d'arriver à St Jean-Baptiste plusieurs ménagères négliger le lavage et le raccommodage des nippes de la famille pour refaire GRATUITEMENT des boutonnieres à des soutanes et à des vêtements ecclésiastiques. Ces mêmes femmes considéreraient comme indigne d'elles de se livrer à une opération semblable sur le *capot* de leur pauvre diable de mari, bête de somme bonne seulement à s'éreinter au profit de M. le curé.

*
* *

La pression cléricale s'exerce sur les femmes, sans distinction de classe. Seulement la réussite n'est pas toujours assurée, surtout dans les hautes classes où grâce à des influences que le clergé ne peut toujours diriger, il se brise parfois contre la volonté d'une femme vaillante.

L'une de ces dernières, femme de cœur et d'esprit appartenant à la meilleure société montréalaise, au moment de l'accomplissement de ses devoirs pascals répondit catégoriquement au père N....., de la compagnie de Jésus, qui voulait l'employer à détourner son mari de la lecture de certains livres peu orthodoxes:

— "Mon père, sachez que mon mari est un homme juste et instruit. Ce n'est pas une malsaine curiosité qui le pousse à lire des ouvrages qui vous déplaisent, mais la nécessité où il se trouve professionnellement

d'être au courant de toutes les publications nouvelles, soit littéraires, scientifiques ou philosophiques. Non-seulement je ne le détournerai pas de ses travaux, mais je continuerai, comme par le passé, à m'y intéresser et parfois à les partager. Vous mettez l'absolution que jésus venue vous de mander comme condition de mon obéissance à vos ordres ? — Gardez votre absolution ! Dieu décidera entre nous. Mais je vous prévient charitablement, afin de vous épargner des frais de transport inutiles, que désormais ma porte et ma bourse vous seront fermées."

Et, tout émue, vibrante d'indignation, cette femme énergique quitta pour jamais la chapelle mondaine où se débattent journellement d'aussi honteux marchés.

*
* *

En résumé, la femme est un agent indicateur pour le clergé. Par elle, il sait ce qui se passe dans les ménages, quelles sont les occupations du mari, son gain, ses ressources extraordinaires ; il est tenu au courant de l'enthousiasme ou de la froideur qu'il professe à l'égard de tout le clergé. Si encore le mal se bornait à la levée des deniers, il serait supportable en vertu de l'adage optimiste : *Plaie d'argent n'est pas mortelle*. Mais il y a pire. De même que certains personnages de Molière appuient leurs démonstrations d'une bastonnade pour leur donner plus de poids d'authenticité, de même le clergé se sert d'adjuvants afin de faire accepter sans murmures toutes ses exigences. Ces adjuvants sont des sacrifices, des momeries, des immunités, des démarches inutiles dont personne ne profite, pas même lui, mais qui sont indispensables pour faire croire aux femmes que le rôle compliqué auquel elles sont assujetties est d'une importance capitale. Ces hors-d'œuvre, nécessaires au succès de la comédie de ces messieurs, ont de graves dangers à des points de vue différents. Nous examinerons ces dangers plus tard ; mais ce qui va solliciter notre attention immédiate, c'est le péril qui découle nécessairement de tous ces procédés fiscaux.

(A suivre.)

LUPUS.

LES CANADIENS ÉMIGRÉS

M. de Bouthillier-Chavigny publiait récemment dans la *Minerve* un article violent dirigé contre les Canadiens-Français coupables d'avoir émigré aux États Unis, lorsqu'il leur eût été facile d'aller grossir le nombre des persécutés du Manitoba.

Ces pauvres canadiens émigrés ont le dos large. On ne se contente pas de les avoir affamés au point de les forcer à déguerpir.

Maintenant qu'ils sont partis, il faut encore les charger de tous les péchés d'Israël.

Avouer qu'ils ont fait ce qu'ils avaient de mieux à faire, ce serait admettre en quelque sorte l'incurie de nos gouvernants, et il faut que ceux-ci soient blancs comme neige, dût-on pour cela être obligé de clouer leurs victimes.

Un peu plus, et M. de Bouthillier-Chavigny, d'accord en cela avec les organes du gouvernement, nous soutiendrait que les Canadiens s'en vont aux États-Unis parce qu'ils sont trop bien traités dans leur pays natal.

C'est bien toujours la même vieille routine qui conduit ces admirateurs des Bourbons. Comme leurs maîtres, ils n'ont rien appris, rien oublié.

Des gens qui ne connaissent les États-Unis, le peuple américain et les Canadiens émigrés que par les faussetés qu'ils ont entendu débiter sur leur compte croient avoir tout dit lorsqu'ils se sont apitoyés sur le sort que leur ignorance attribue à ceux que l'on est convenu d'appeler *nos frères exilés*.

Ils prétendent vouloir les faire revenir au pays, et pour les attirer sur cette terre où plusieurs d'entre eux n'ont que trop connu les privations, ils les insultent, les maltraitent, les accusent de trahison, et soutiennent que leur départ est dû à leur inconduite.

Drôle de manière d'attirer ici ceux qui ne demandent pas le moins du monde à revenir, la vache enragée ne leur offrant plus qu'un attrait médiocre.

Les délégués des États Unis qui assistaient au dernier congrès national n'ont pas hésité à dire qu'ils se trouvent bien là-bas, qu'il ne leur manque rien pour conserver leur foi et leur nationalité. Plusieurs ont indiqué un changement radical des gouvernements comme l'unique remède à l'émigration.

Les réponses écrites envoyées par les sociétés qui n'étaient pas représentées au congrès corroborent ces témoignages non suspects. Tous s'accordent à dire qu'ils ont trouvé chez nos voisins ce qui leur manquait ici et que ce qu'ils avaient ici ils le conservent là-bas.

Leur condition matérielle s'est améliorée, et leur condition morale n'y a pas perdu.

On a parlé au congrès de la fascination de la grande industrie. Il y a aussi la fascination de la liberté, de l'idée démocratique. Il y a cette joie de se sentir libre, qui vous transforme un homme et lui donne le sentiment de sa propre dignité.

Un de mes amis, Canadien-français, dévoué à sa

nationalité, qui, après avoir habité successivement Montréal et Paris, est allé se fixer à Boston, me disait dernièrement :

— Après une absence assez prolongée, savez-vous quel air je vous trouve à tous, vous autres Montréalais ?

Et comme je donnais ma langue aux chiens, il ajouta :

— Je vous trouve un air colonial.

Et le fait est qu'il a raison.

Au congrès national le rapporteur de la commission sur l'émigration a voulu mettre le doigt sur la plaie. On s'est hâté de lui faire comprendre que sur ce chapitre il ne faut pour rien au monde insinuer que, de près ou de loin, les gouvernants ont pu être responsables de l'émigration.

Tous les torts sont du côté de ceux qui émigrent : c'est entendu, et il faut bien qu'il en soit ainsi. Autrement que deviendrait le respect dû à l'autorité.

L'autorité ! voilà un grand mot qui emplit mieux la bouche des orateurs que le gousset des contribuables. L'article de M. Bouthillier-Chavigny débute dans les termes suivants :

Chaque année, des milliers de Canadiens-Français désertent la province de Québec pour aller mettre au service des Américains leur intelligence, leur énergie et leur activité.

Ils délaissent la culture de la terre et le droit de vivre, libres, sur leurs fermes, pour aller se livrer au pénible travail des manufactures et se soumettre aux impitoyables exigences de leurs patrons.

En franchissant la frontière, ces Canadiens, quel que soit le motif qui les guide, *abdiquent leur indépendance, méconnaissent les enseignements de leur histoire et trahissent une mission sacrée.*

Ils abdiquent leur indépendance parce qu'ils laissent derrière eux un pays où ils étaient les arbitres de leurs destinées, les maîtres d'un sol merveilleusement fécond, et où ils demeuraient libres de pratiquer leur religion et de parler la langue de leurs ancêtres, pour aller demander à l'or américain le moyen de satisfaire aux exigences croissantes d'une vie facile !

Ces Canadiens fuient un pays libre pour aller vivre au milieu d'un peuple dont il leur faut accepter les lois sans murmurer et chez lequel le seul droit qu'on daigne leur reconnaître est celui de s'associer à l'émigration étrangère pour travailler, de concert avec elle, au détriment des industries naissantes de leur jeune mère-patrie.

Ils méconnaissent les enseignements de leur histoire ; celle-ci, en effet, à quelque page qu'on la consulte, enseigne de la façon la plus formelle que l'avenir de la nationalité canadienne dépend, tout entier, de l'obstination avec laquelle ses enfants se seront attachés, en dépit de tous les obstacles, à se maintenir les maîtres du sol.

Ils trahissent une mission sacrée : celle de perpétuer

sur cet immense Dominion dont chaque parcelle de terre évoque un souvenir français, la religion, la langue et toutes les vertus maîtresses du génie de leur race.

Les impitoyables exigences des patrons des Canadiens émigrés paraissent à ces derniers beaucoup plus tolérables que les impitoyables exactions des courtisans qui voudraient les forcer à se nourrir exclusivement de loyauté.

Les trois propositions de M. Chavigny sont absolument fausses.

Il n'est pas vrai que les Canadiens-Français sont les arbitres de leur destinée dans leur pays natal.

Au lieu d'abdiquer leur indépendance, ils trouvent dans l'émigration aux États-Unis l'unique moyen de la conquérir.

C'est vers le Manitoba que M. Chavigny voudrait diriger l'émigration franco-canadienne. Eh bien ! ne lui en déplaise, les Canadiens qui émigrent aux États ne consentiraient pas toujours à aller habiter un pays où des lois spéciales ont été passées pour les empêcher de parler leur langue et pour entraver l'enseignement de leur religion.

M. de Chavigny oublie ou feint d'oublier que les Canadiens-Français se sont naturaliser aux États-Unis, et contribuent ainsi à la confection des lois qui régissent ce pays beaucoup plus libre que le nôtre.

Ce qui ressort des enseignements de l'histoire, ce n'est pas que le peuple franco-canadien a pour mission sacrée de jouer un rôle infime dans la formation d'une nation anglaise à laquelle ses enfants serviront indéfiniment de bûcherons et de porteurs d'eau.

Ce n'est pas seulement sur le territoire du Dominion que le sang français a coulé pour la cause de la civilisation.

Nos pères ont été les explorateurs et les pionniers de tout le continent américain, et il n'y a pas de raison pour que nous abandonnions la partie la plus belle et la plus fertile de l'héritage qu'ils nous ont légué pour faire la courte-échelle à l'élément le plus francophobe qu'il a été possible de rencontrer dans la Grande-Bretagne, élément qui a réussi à rendre le Nord-Ouest à peu près inhabitable pour les nôtres.

Après quelques remarques, au cours desquelles la fécondité de nos femmes canadiennes entre en danse pour y exécuter la sarabande de rigueur, M. Chavigny, parlant des Canadiens qui laissent aller leurs enfants aux États Unis, ajoute ce qui suit :

Ces mêmes Canadiens regardent d'un œil indifférent l'émigration étrangère envahir rapidement des terres dont ils avaient le devoir de se constituer les premiers occupants !

Non, ce n'est pas d'un œil tout-à-fait indifférent

qu'ils regardent cela, mais comme de temps immémorial on leur a inculqué ce saint respect de l'autorité qui porte les gens, non seulement à laisser faire, mais encore à prêter main-forte à ceux qui persécutent les faibles, ils font ce qu'ont fait en 1871 et en 1885 les grands patriotes qui voudraient aujourd'hui attirer chez eux les Canadiens-Français enclins à émigrer.

Ils se rangent du côté du manche, pendant que leurs fils et leurs filles cherchent en dehors du pays un sol plus hospitalier.

Ce n'était pas très alléchant pour les Canadiens que d'aller se fixer au Manitoba, lorsqu'ils voyaient l'injustice et l'arbitraire déposséder les colons métis, tandis que les autorités constituées se rangeaient du côté de l'illégalité et de l'usurpation.

Les gouvernements qui ont employé l'argent des Canadiens-français à diriger vers le Nord-Ouest une population de fanatiques destinés à noyer la race française ont reçu l'appui constant de ceux qui reprochent aujourd'hui aux Canadiens émigrés d'avoir préféré être libre à l'étranger qu'esclave chez eux.

L'auteur de l'article en question dit encore :

Et tandis que les uns recherchent des moyens constitutionnels pour atténuer certaines lois attentatoires aux libertés de la nation ; que d'autres élèvent de somptueux monuments destinés à faire revivre à travers les siècles tout un passé de gloire ; lentement, mais sans interruption, l'élément jeune de cette nation oriente sa marche vers le sud !

Au moins il y a là un cœur sincère. Il y a des gens qui, tout en blâmant l'émigration, prétendent qu'elle n'existe pas. La rédaction de la *Minerve*, par exemple, prend la peine d'ajouter à l'article de M. de Bouthillier-Chavigny les remarques suivantes :

Le tableau que trace M. de Bouthillier-Chavigny nous paraît un peu sombre. Nous ne voulons pas nier l'émigration, qui est considérable ; mais nous sommes loin d'admettre qu'elle augmente d'intensité, qu'elle soit "croissante." De plus, il se fait un mouvement de retour qui, lui, devient de jour en jour plus important.

Je n'ai pas besoin de dire que ce prétendu mouvement de retour n'existe pas ailleurs que dans l'imagination de la *Minerve*. M. Chavigny dit encore :

On ne saurait trop le répéter : chaque Canadien-français qui déserte le sol de la patrie emporte avec lui une pierre de l'édifice national que ses ancêtres avaient mis trois siècles à cimenter de leur patriotisme et, parfois, de leur sang !

L'édifice national me fait l'effet de se reconstruire de l'autre côté de la frontière, et il ne faut pas trop

blâmer ceux qui mettent la main à cette restauration. La question suivante posée par M. de Bouthillier-Chavigny mérite d'être citée :

N'est-il pas vrai que si quelques milliers de Canadiens-Français se fussent, chaque année, depuis quinze ans, dirigés vers l'ouest, la minorité catholique du pays ne souffrirait pas aujourd'hui d'une situation dont le fanatisme religieux n'est pas seul responsable ?

Cela est parfaitement vrai, mais à qui la faute, si ce n'est aux classes dirigeantes, qui par leur pusillanimité ont contribué à ostraciser la race française de cette contrée qu'elle avait ouverte à la civilisation ?

TOUCHATOUP.

LE PRIX D'UNE CONVERSION

C'est payer bien cher, ou bien bon marché, une conversion que de l'acheter au prix du bonheur d'une famille qui n'est pas la vôtre, et dont les chagrins ne peuvent troubler vos veilles ; et pourtant, c'est à ce prix qu'on les obtient dans nos milieux bien pensants.

L'histoire est connue de tous, bien qu'elle ne date pas de loin.

Montréal-Est avait deux registrateurs, l'un M. Auger, riche, plusieurs fois héritier ; l'autre, un enfant de la balle, comme nous, Chs. Champagne, joyeux compagnon, peu argenté, nombreuses fois père de famille. On l'avait mis là pour récompenser des services noblement rendus, et parce que la place pouvait subvenir largement à l'entretien de deux titulaires.

Mais cela ne faisait pas l'affaire du riche héritier, qui trois ans durant tenta de détrôner son compagnon.

Il ne put y réussir, quelques fers qu'il mit au feu. Tout à coup, un plan angélique lui poussa dans le cerveau ; s'il faisait agir le clergé ?

Mais il était en mauvais termes avec la hiérarchie à la suite d'un procès célèbre où il avait combattu les prétentions du curé de Notre-Dame.

Qu'à cela ne tienne !

Paris valait bien une messe ; la place entière de registrateur valait bien une concession.

Et à la première occasion, il céda.

Le collège de l'Assomption réunissait ses

anciens élèves, Mgr Fabre assistait à la cérémonie, M. Auger s'y rendit, et là, solennellement, demanda pardon à son archevêque d'avoir causé du scandale en poursuivant les marguilliers de Notre-Dame.

Huit jours après, Chs. Champagne était chassé, et M. Auger rentrait triomphalement en possession intégrale de son bureau.

Une famille de dix enfants était jetée dans les pleurs et dans le besoin, mais la conversion d'un pêcheur ne saurait être payée trop cher.

La destitution de Chs. Champagne est une honte qui rejaillira sur l'épiscopat et sur le gouvernement qui s'est fait l'humble serviteur de ses dictées vengereses.

TRISTITIA.

NOS ECOLES

M. Flavien Moffet d'Ottawa, dont nous avons déjà eu l'occasion de signaler les patriotiques efforts pour obtenir une réforme intelligente des Écoles Séparées d'Ottawa, vient de faire paraître dans le *Canada* de cette ville une lettre fort intéressante, où il cite le rapport spécial de M. White (un catholique), inspecteur des Écoles Séparées d'Ontario sur la section française des Écoles d'Ottawa.

Ce rapport très complet est absolument humiliant pour nous; si nous le reproduisons ici, c'est uniquement à cause des enseignements qu'il comporte et dans l'intérêt de la vérité :

ÉCOLES SÉPARÉES D'OTTAWA.

(Section Française.)

Rapport spécial de M. J. F. White,
Inspecteur des écoles séparées.

10. Les changements d'instituteurs sont trop fréquents. Lorsqu'un instituteur réussit bien dans une classe on ne devrait pas le changer dans le cours d'une année.

20. Dans les classes inférieures il y a un grand nombre d'élèves trop âgés pour ces classes. On dit que c'est faute de place, et qu'on ne peut recevoir d'élèves avant l'âge de 6 ou 7 ans. On me dit que plusieurs enfants des paroisses St. Joseph et St. Jean-Baptiste ne peuvent pas être admis à l'école.

30. Le bureau devrait établir un enseignement uniforme dans les écoles de garçons et de filles. Aujourd'hui je ne vois rien qui tende à cette uniformité.

40. On devrait faire subir aux élèves des examens écrits sur tout, ou au moins sur les plus importants sujets du cours, uniformes pour les classes de filles et de garçons. On verrait mieux les progrès des élèves, et ces examens écrits serviraient en partie de base à leur avancement.

50. Afin d'éviter tout désaccord, le contrôle de ces examens ne devrait pas être laissé aux instituteurs, mais confié à un comité nommé par les commissaires.

60. Les règlements du département de l'éducation veulent que la langue anglaise soit enseignée dans toutes les classes et à tous les élèves. Il y a beaucoup d'améliorations à faire sous ce rapport.

70. Dans les écoles de filles on enseigne raisonnablement l'anglais; trois sœurs sont exclusivement chargées de cet enseignement, et y consacrent tout leur temps. Mais dans les écoles de garçons, l'enseignement est insuffisant. Les écoles La Salle et St. Jean-Baptiste avec 17 instituteurs n'en ont pas un seul anglais. Il y en a un à l'école Breboëuf, mais cet instituteur étant chargé d'une classe supérieure n'a pas assez de temps à consacrer à l'enseignement de l'anglais. Peu d'instituteurs réguliers de ces classes ont une connaissance suffisante de la langue anglaise pour l'enseigner convenablement. Dans ces circonstances, je recommanderais d'engager au moins trois frères qui consacraient tout leur temps à un enseignement convenable de la langue anglaise.

80. Dans plusieurs cas, les élèves ont trop de livres, obligeant les parents à des dépenses inutiles, sans aucun avantage pour l'éducation. Je recommanderais à votre Bureau d'obtenir de chaque instituteur sous son contrôle une liste des livres, et d'en retrancher ceux qui sont inutiles. Si cette liste m'est soumise je serai heureux de vous aider dans ce travail.

90. La série des livres de lecture anglais de La Salle devrait être changée, parcequ'elle est tout à fait impropre à l'enseignement de l'anglais. Si on en continue l'usage après le mois de septembre prochain, il sera de mon devoir de faire un rapport public contre cette série.

100. Tels livres comme "Le Devoir du chrétien," le "Cours d'histoire," et "les Manuscrits," bien que profondément catholiques et d'un usage utile en leur place, ne sont pas des livres propres à l'enseignement de la lecture, et devraient être changés. De même pour les Psaumes latins. La loi exige que les commissaires d'écoles dans les villes voient à ce que les élèves soient fournis de livres uniformes.

110. En général, les élèves des classes inférieures sont faibles et bien au-dessous de la marque. Au lieu de commencer à leur apprendre l'écriture, le dessin et l'arithmétique dans les classes inférieures, on retarde l'enseignement de ces branches jusqu'à la deuxième ou troisième classe. Les rapports pour l'année 1890 — les derniers parus — montrent que 500

élèves des écoles séparées d'Ottawa n'apprennent pas l'écriture ni le dessin, et qu'un bon nombre n'étudient pas l'arithmétique.

120. On retarde trop à faire faire des compositions françaises aux élèves, et le résultat, comme j'ai pu en juger par les exercices écrits que l'on m'a montrés, c'est qu'une petite proportion des élèves sortent de l'école capables de parler et d'écrire le français correctement. Aussitôt qu'un enfant est capable d'écrire, et il devrait apprendre l'écriture assez bien dans la première année, on devrait l'habituer à coucher ses pensées par écrit. Avec un enseignement convenable, tout élève français, qui a passé six ans à l'école, devrait s'exprimer sans faire de trop grosses fautes, et il devrait être capable d'écrire correctement, au moins une lettre à un ami ou une lettre d'affaires. Aujourd'hui on est bien loin de ce résultat.

130. On devrait construire une nouvelle école pour les filles à Stc. Anne, aussitôt que possible. L'école Guigues n'est pas très convenable ni confortable, et les classes du second étage seraient dangereuses en cas de panique. La même chose pour l'école St. Jean-Baptiste, où les escaliers sont étroits, dans un cas de panique.

140. On devrait faire à l'éclairage et à la ventilation des écoles La Salle et St Jean-Baptiste des améliorations qui se font vivement sentir.

150. On devrait avoir des privés convenables, et les désinfecter surtout en été. Cette question demande une attention immédiate à l'école La Salle.

160. Les heures pour la rentrée et la sortie des classes devraient être les mêmes dans toutes les écoles, savoir, de 9 à midi, et de 1.30 à 4 p.m. Bien qu'on l'essaye dans certaines écoles, on ne peut forcer les élèves à se rendre en classe à 8 heures et un quart du matin. Il y a toujours des retards.

L'assistance aux écoles décline. En 1888, elle était de 60 pour cent, en 1889 de 58, et en 1890 de 56. Cette question est très importante, et devrait faire le sujet d'une attention particulière."

Si c'est pour maintenir un état de choses semblable que l'on nous demande de lutter et de briser la confédération, on admettra que la chose n'en vaut pas la peine.

PATERFAMILIAS.

HISTOIRE DU CANADA

M. le Rédacteur du CANADA-REVUE.

MONSIEUR,—Depuis plusieurs années les instituteurs et les professeurs du Dominion attendent la production d'une nouvelle histoire du Canada faite par un concours organisé à cette fin. Les arrangements préliminaires sont maintenant terminés, et l'argent dont on a besoin (\$2,000) a été souscrit par les provinces.

Les concurrents écriront avec la permission du comité du Dominion. Les autres conditions du concours peuvent être connues en s'adressant au secrétaire. On accordera à l'auteur du meilleur livre un droit de 10 par cent sur le prix du détail. Comme il

y a plus de 16,000 écoles publiques qui se serviront de cet ouvrage, le prix sera donc d'une grande valeur. Les auteurs des quatre autres manuscrits de mérite recevront 200 dollars chacun.

Le comité du Dominion informe ceux qui se proposent d'écrire, que l'on est maintenant préparé à considérer les demandes pour obtenir la permission d'écrire et que le comité recevra des manuscrits jusqu'au premier janvier 1895.

Les promoteurs de ce mouvement, qui désirent avoir l'histoire du Canada écrite au point de vue fédéral et non provincial, comme cela s'est fait jusqu'à présent, et qui désirent avoir un ouvrage pouvant convenir à l'usage général de toutes les écoles canadiennes, à quelque nationalité et croyance qu'elles appartiennent, sont animés par le seul désir d'inspirer aux enfants le sentiment de la noblesse et de la grandeur de l'héritage de tous les Canadiens, et d'aider ainsi à créer et à maintenir l'unité de sentiments patriotiques. Afin de leur aider dans ce but, ils prient la presse canadienne, et spécialement les journaux d'éducation, de faire connaître au public les avantages de ce concours.

W. PATTERSON,

Secrétaire du Comité d'Histoire du Dominion, Royal Arthur School, Montréal, 28 juin 1893.

LES ENFANTS TROUVES

Nous avons reçu le premier numéro d'une nouvelle revue française *La Revue de Montréal*, dont M. A. T. Lépine, député de Montréal-Est, est le propriétaire, et qui se présente au public avec un programme des plus étendus.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux contient une grande variété d'articles fort intéressants, s'adressant en particulier à la classe ouvrière.

Nous reproduisons ci-après une portion importante d'une étude très bien pensée sur les *Enfants Trouvés*.

Sur 100 enfants apportés à l'hospice des Sœurs Grises à l'âge d'un jour ou deux, 90 p. c. ne vivent que quelques jours; sur les 10 p. c. qui restent, il est bien rare que deux ou trois atteignent un an.

Les Sœurs n'ont pas, à leur établissement de la rue Guy, le personnel ni l'espace nécessaire pour prendre soin de tous les nouveaux-nés qu'elles reçoivent. Ces nouveaux-nés sont remis à des femmes du dehors, qui en prennent soin jusqu'à l'âge de huit à neuf mois, ceux qui survivent jusqu'à cet âge sont retournés à l'hospice de la rue Guy, d'où ils ne sortent plus que pour être adoptés par des familles ou pour gagner leur vie lorsqu'ils en ont l'âge.

C'est ce système de "baby farming", comme on dit en anglais, qui mérite, je crois, d'être signalé à l'attention publique.

Les femmes qui s'offrent pour prendre soin des nouveaux-nés sont des veuves ou des femmes de pauvres ouvriers qui désirent se faire des ressources de cette industrie. Elles reçoivent des Sœurs \$3.00 par

mois au plus, exactement 10c. par jour pour chaque enfant.

On ne leur fournit pas de linge; l'enfant n'a qu'une chemise de coton, une couche et un linge; les Sœurs cependant fournissent un sirop calmant pour tenir lieu de tout soin médical.

Quelques-unes de ces femmes prennent ainsi à la fois cinq, six, jusqu'à dix enfants.

L'une d'elles me disait: "Lorsqu'on a la chance que l'enfant vive un mois, ça paye un peu, mais il arrive souvent qu'il meure au bout d'un jour ou deux, et on n'a que juste de quoi payer les chars pour aller le chercher et rapporter le corps."

On s'imagine quel genre d'alimentation ces pauvres déshérités reçoivent dans ces conditions. "Pour quatre enfants nous achetions une pinte de lait par jour et nous leur faisons de la panade."

J'ai demandé: "Combien avez-vous pu en élever jusqu'à un an?" Elle m'a répondu: "Nous n'en avons eu que pendant une année; pendant ce temps-là nous avons été en chercher cent quarante-huit, et il y en a eu qu'un seul qui ait vécu huit mois. Comme il commençait à être gentil, nous nous étions attachées à lui, mais les Sœurs sont venues nous le reprendre."

— Les Sœurs venaient-elles souvent les visiter?"

— Oui; presque toutes les semaines. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que, après leur visite, on était sûr que quelqu'un de ces enfants mourait; quelquefois le jour même, quelquefois le lendemain ou le surlendemain. J'ai dit à la Sœur: Ma sœur, on dirait que vous venez les faire mourir. Elle m'a répondu: Ma pauvre enfant, si nous ne les conjurons pas, nous en aurions trop, nous ne saurions plus où les mettre."

Il ne faut pas, naturellement, attacher d'importance à ce propos, qui n'était sans doute qu'une plaisanterie de la Sœur, mais que nous rapportons pour établir ceci: c'est que l'indifférence des Sœurs à l'égard de la mortalité des enfants devait se traduire par une indifférence au moins égale chez les personnes qui en ont soin.

M. DE LA NOUË.

Comme les années passées, le Parc Sohmer est la promenade à la mode, non seulement des Montréalais, mais encore des étrangers qui visitent la ville pendant la saison d'été, et le succès de cette place d'amusement ne se démentit pas. Les causes de ce succès sont multiples; mais la principale, à notre avis, est le choix des attractions que messieurs Lavigne et Lajoie font venir toutes les semaines.

La gracieuse cantatrice, Mlle Elaine Gryce, est sans contredit l'une des plus précieuses acquisitions que l'on pouvait désirer, et il est à souhaiter qu'elle passera la saison entière ici. Les personnes qui ne l'ont pas encore entendue feront bien de ne pas manquer l'occasion d'aller l'applaudir.

Nous avons entendu chuchotter que les administrateurs ont conclu des arrangements avec des artistes en tous genres qui nous visiteront cet été. Ils sont les bienvenus, et la population de Montréal saura les apprécier comme il convient.

FEU M. JOHN LOVELL

Samedi dernier est décédé à Montréal, presque subitement, le doyen de nos imprimeurs canadiens, M. John Lovell, dont le nom était connu dans le monde entier.

M. Lovell était né dans la ville de Bandon, comté de Cork, Irlande, le 4 août 1810, et vint au Canada en 1820, accompagné de son père et de sa mère qui s'établirent sur une ferme près de Montréal. A l'âge de 13 ans il entra en apprenti chez M. Sparrowhawk, imprimeur. En 1824 il travaillait à la *Gazette* comme typographe. Quelques temps après il alla demeurer à Québec, mais en 1832 le choléra le força de revenir à Montréal. Il fonda deux journaux, *L'Ami du Peuple* et *The Irish Advocate*.

En 1835, il se trouva en possession de son propre établissement d'imprimerie et en société avec feu M. Donald McDonald, il fonda le *Montreal Transcript* qui exista pendant 18 mois. En 1837, il était à St Jean sous le commandement du capitaine Glasgow de l'artillerie. Après avoir exécuté avec succès, pendant plusieurs années, les travaux d'impression du gouvernement, M. Lovell établit une succursale à Québec et une autre à Toronto. En 1851 il fit paraître le *Directory* de Montréal et en 1870 il publia un *directory* de toute la Puissance du Canada. Plus tard, en 1882, il éditait le *directory* de la province d'Ontario.

M. Lovell est surtout connu par ses travaux de vulgarisation littéraire et pédagogiques auxquels il a consacré toute son activité et toute son intelligence.

Marié en 1849 avec Mlle Sarah Kurczyn, il eut 12 enfants, dont 10 survivrent, — 6 garçons et 4 filles. Tous les fils de M. Lovell ont embrassé la carrière de leur père. L'aîné, Robert, qui était associé à son père depuis 1880, est aujourd'hui le chef de la maison à Montréal. Tous les autres se sont créés des positions très enviées à New-York.

La mort de M. John Lovell est une perte douloureuse pour notre cité, qui voit disparaître en lui un de ses citoyens les plus patriotes et les plus distingués, mais personne ne peut ressentir un chagrin plus vif que les propriétaires du *CANADA-REVUE*, auxquels M. John Lovell avait toujours prodigué les marques de la plus cordiale sympathie.

Depuis ses débuts comme *Canada-Aristique* en 1889, notre journal était imprimé chez John Lovell & Son, et dans les jours de nos plus cruelles épreuves nous n'avons cessé de trouver dans le brave citoyen qui vient de mourir un ami et protecteur bienveillant et sincère.

Nous nous empressons de nous joindre aux expressions nombreuses de condoléances qu'a reçues de toute part la famille du regretté défunt.

A. FILIATREAU.

UNE ENTREPRISE NATIONALE

LE THEATRE FRANÇAIS DE MONTREAL.

Enfin, nos compatriotes et concitoyens vont avoir l'occasion de montrer de quel bois ils se chauffent, et de prouver qu'ils sont sincères lorsqu'ils réclament à hauts cris le privilège de parler et d'entendre parler français.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire dans notre entourage : comment voulez-vous que nous parlions élégamment le français, nous n'avons pas de professeurs, nous n'avons pas de théâtre ? Ah ! si nous avions des professeurs parisiens, si nous avions des troupes françaises, vous verriez comme cela changerait vite !

Nous voulons bien le croire ; nous en sommes même convaincus ; l'essentiel est de savoir si nous sommes réellement aussi anxieux d'apprendre que nous le prétendons.

Cela sera vite jugé.

Quelques-uns de nos concitoyens riches ont conçu et mené à bonne fin le projet de doter notre ville d'un théâtre français, purement français, dont la troupe engagée à Paris jouera, pendant les cinq mois d'hiver, les œuvres les plus remarquables du répertoire français, dans l'opéra comique, l'opérette, le vaudeville, la comédie et le drame.

Inutile d'insister sur les péripéties nombreuses parmi lesquelles a passé cette tentative nationale et sur les efforts qu'ont dû faire les organisateurs pour secouer l'apathie innée de nos classes dirigeantes, pour un essai qui leur tient pourtant tant à cœur et dont ils comprennent toute l'utilité.

Enfin, le plus fort est fait, la compagnie est recrutée et engagée, le théâtre est choisi, les listes de souscription sont ouvertes.

M. Maurice Sallard, qui est le gérant de la compagnie d'exploitation et le directeur du Théâtre Français de Montréal, a bien voulu nous fournir quelques détails intéressants, que nous résumons ci-après, sur le tableau de la troupe et le répertoire :

TABEAU DE LA TROUPE

Mlles de Goyon, 1re chanteuse	MM. Dancrais, ténor
" S. Sorgia, 1re chanteuse	" Portalier, baryton
" Regani, 2e chanteuse	" Delafontaine, jeune premier

Mlles Desmoulins, 3e chanteuse	MM. Ferroumont, larquette
" Hosdo, duégne	" Merville, 2e comique
" B. Belisson, 1re soubrette	10 choristes, hommes
" Juana, 2e soubrette	20 dames des chœurs.

M. Bisson, 1er comique et régisseur général.

M. Drolet, chef d'orchestre.

M. Goulet 2e chef d'orchestre.

Un machiniste, un peintre, un souffleur, 2 costumiers.

Tous ces artistes, à part le 2e chef d'orchestre, ont été engagés spécialement à Paris, d'où ils nous viendront en ligne directe. C'est un steamer de la *Beaver Line* qui amènera la troupe au mois de septembre.

REPERTOIRE.

OPERAS COMIQUES.

Les dragons de Villars—La fille du Régiment—Les diamants de la couronne—Carmen—Le voyage en Chine, etc.

OPERETTES.

Les cloches de Corneville -- La fille de madame Ango -- Boccace -- La petite Mariée -- La Marjolaine -- L'œil crevé -- Les cent vierges -- La vie parisienne -- La Mascotte -- Le cœur et la main -- Le grand Mogol -- Madame l'archiduc -- La Timbale d'argent -- Giroflé-Girofla -- Le jour et la nuit -- Mademoiselle Nitouche -- Mme Suzette -- Les 28 jours de Clairette -- Bouton d'or -- Miss Helyett -- La fille du Tambour major, etc., etc.

VAUDEVILLE, COMEDIE, DRAME.

Le Procès Vauradieux--Divorçons--Les surprises du divorce--La garçonnière--Coquin de printemps--Le fiacre 117--Le voyage de Perrichon--Le chapeau de paille d'Italie--Monsieur Chasse, etc.

En voilà assez, pensons-nous, pour égayer nos longues soirées d'hiver !

Deux mots du théâtre choisi : c'est l'ancienne salle du Théâtre Empire, autrefois Lyceum, et plus anciennement encore la salle Cavalho, au coin des rues St Dominique et Ste Catherine.

Il prend aujourd'hui et, pour longtemps, *espérons-le*, le titre de Théâtre Français.

La salle est entièrement remise à neuf ; les sièges sont changés et remplacés par des fauteuils propres et confortables ; tout autour de la salle sont installées des loges de baignoires élégantes et spacieuses ; le plafond et le rideau sont refaits et repeints ; un foyer avec vestiaire et comptoirs pour la vente des fruits et

boissons rafraîchissantes est installé pour les dames, et un joli jardin d'hiver est réservé pour servir de fumoir à ces messieurs.

Tout est mis en œuvre, en un mot, pour faire, de la salle que nous connaissons, une coquette bonbonnière où nous ne nous reconnaitrons plus.

L'orchestre actuel est agrandi, et donnera place à vingt-deux musiciens.

Maintenant que notre devoir de reporter indiscret est terminé, reprenons un peu le rôle qui rentre mieux dans notre corde, celui de mentor sévère mais juste.

Tout le monde comprend que la mise sur pied d'une entreprise de ce genre nécessite des travaux et des sacrifices pécuniaires considérables. Ceux de nos vrais patriotes canadiens-français qui se sont lancés dans l'affaire ont eu un réel courage de s'embarquer dans une lutte pareille contre les préjugés et l'inertie de la population française.

Le temps est-il arrivé où nous allons secouer ces deux vilains défauts, pour nous conduire comme des hommes et montrer que nous avons sincèrement à cœur de nous instruire et de propager la langue et le goût français ?

La parole est au public, et son empressement à seconder, de son patronage actif, le Théâtre-Français, montrera si nous disons vrai ou si nous gasconnons lorsque nous réclamons à cor et à cri des troupes françaises.

Rien ne peut être plus utile à l'instruction de notre population que l'existence d'un théâtre parisien ; le chant et la comédie sont deux branches de l'éducation française, et ce sont peut-être les plus remarquables.

Vous avez entendu au banquet de la Saint-Jean-Baptiste M. Steeg, parlant de ces deux arts si français, s'écrier :

En France, disait-il, on chante, on joue la comédie.

Eh oui, pourquoi le nier ? Notre Académie Nationale de Musique et notre Comédie-Française n'ont-elles pas de par le monde un renom incomparable qui peut nous valoir cette réputation dont nous sommes fiers ?

Dans le congrès qui vient de se terminer, la nécessité d'étendre le domaine de la langue française au Canada n'a pas même été discutée, tellement elle était évidente. L'Association St-Jean-Baptiste s'est solennellement unie à l'Alliance Française dans les efforts qui se font pour répandre partout la langue de nos pères. C'est l'Association St-Jean-Baptiste qui devrait prendre sous sa protection le théâtre français que nous avons le juste droit de qualifier d'entreprise nationale.

Nous ignorons si elle fera quelque chose, mais une démarche de ce genre s'impose évidemment au nom de l'honneur et du bon sens.

Le prix des places qui n'est pas encore définitivement fixé, croyons-nous, sera inférieur à celui des grandes salles actuellement existantes et infiniment moindre que celui des troupes françaises qui passaient périodiquement à Montréal. D'ailleurs, nous pouvons déjà annoncer qu'une soirée par semaine est réservée à des prix spéciaux pour le public *select*. Les fauteuils d'orchestre pour les vingt soirées de la saison coûtent \$18.

Ayant appris qu'un certain nombre de sièges étaient retenus, nous avons consulté, à ce sujet, M. Sallard ; il nous a obligeamment communiqué son livret d'abonnements qui portait déjà 214 noms.

Eh bien, savez-vous ?

Nous l'aurions parié en mille !

Sur 214 noms inscrits aujourd'hui, il y a 190 anglais et 24 canadiens.

Ainsi, voilà une troupe engagée pour nous, venant pour nous, jouant pour nous ; encore et toujours, nous sommes les derniers ; ce sont les anglais qui sont en tête pour l'encourager.

A quoi cela peut-il bien tenir ?

Nous ne sommes pourtant pas plus sots que d'autres ; cependant nous arrivons toujours trop tard et nous laissons toujours prendre notre place.

Les braves Anglais, en entendant parler d'un théâtre français où l'on chanterait en français, où l'on réciterait en français, s'étaient dit, à coup sûr ; les Canadiens vont se précipiter là-dessus, il ne restera plus de place pour nous.

Pas du tout ; si cela ne change pas, toutes les places d'honneur qui étaient dues à nos femmes, à nos filles seront occupées par les Anglais.

Comment veut-on que ces gens-là prennent au sérieux nos déclarations d'amour pour la France et la langue française ?

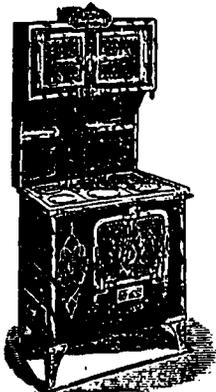
Allons, voyons à ce que cela change. Il en est temps encore. Remuons-nous un peu dans les familles canadiennes, afin de tenir dans cette entreprise le rang qui nous est dû. Ne laissons pas dire qu'une entreprise canadienne, qu'un théâtre français ne marche que par l'argent anglais.

Ce serait une honte et une abdication.

Il faut que chaque famille ait un abonnement ; il faut que, dans ce théâtre, qui est à nous, on parle français dans la salle, comme on parle français sur la scène ; il faut que nous y rencontrions nos concitoyens anglais comme des amis et non comme des maîtres.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS DE LA PUISSANCE

MEDAILLE D'ARGENT



Centenaire 1876.

Et Poeles de Cuisine en Acier et Fer Battu
C. CHAPLEAU, Prop.
414 RUE ST. LAURENT
Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo
MONTREAL.

L'AMERIQUE FRANCAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRE.

NAPOLÉON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

l'an, franc de port..... \$3.00
Six mois, "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

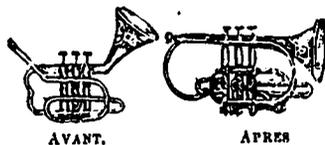
Le seul Journal illustre francals d'Amerique.



COGNAC Vye MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particuliere pour sa saveur, sa pureté et ses qualites fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hotels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL. MONTREAL
19-92



GEORGE VIOLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes
1635 rue Notre-Dame, MONTREAL,

MORTON, PHILLIPS & CO.,

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

"CALIGRAPH"

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies et est munie de tous les accents necessaires.

CANADA - REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREULT,

Directeur-Gerant.

312 rue Craig,

Boite Postale 324.

Telephone 6226

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

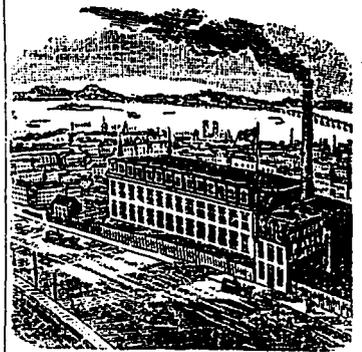
CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,653,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,519,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pays

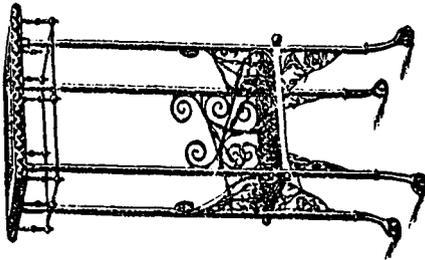
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.	
Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.04
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,508,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,084,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,093. 4
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,089,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,528.32
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.